



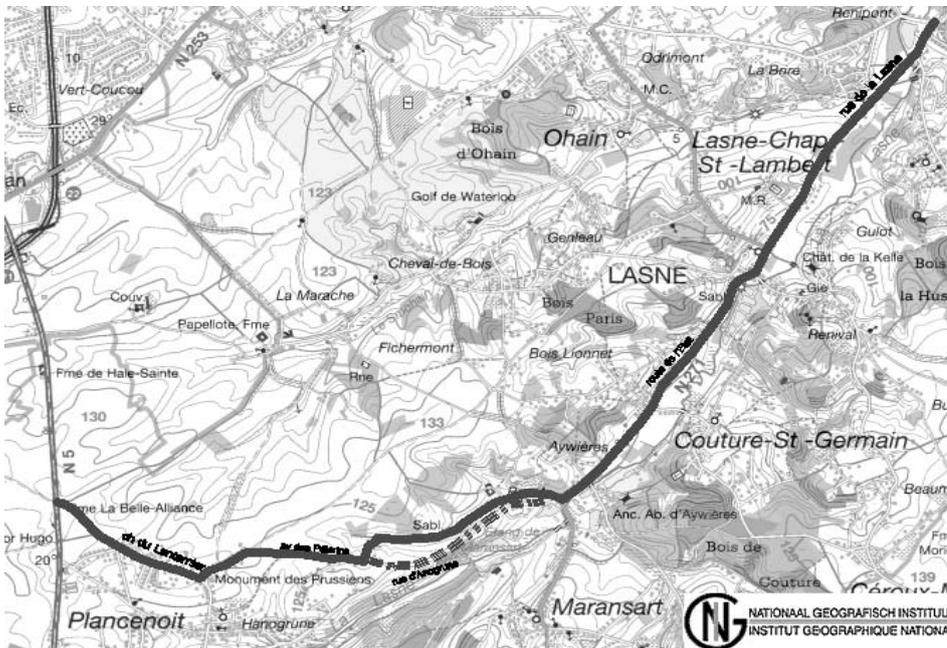
Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Pourquoi pas un RAVEL sur la commune de Lasne?

Depuis sa création en 1990, Lasne Nature œuvre pour la protection des sentiers et leur remise en service, ainsi que pour la promotion des modes de déplacement « doux » dans la commune de Lasne. Pour enfourcher sa bicyclette, encore faut-il qu'il y ait des parcours sûrs, avec une bonne qualité de revêtement et des pentes acceptables



une dorsale en matière de déplacements doux dans la commune, sur laquelle se grefferaient les nombreux sentiers existants.

4. L'espace disponible le long des axes mentionnés permet la réalisation aisée (à l'exception de la traversée du village de Lasne) d'une assiette Ravel.

5. Notre association considère que la réalisation d'un Ravel le long de ces axes est une occasion pour la commune de Lasne d'offrir une meilleure sécurité aux usagers faibles et d'assurer un meilleur partage entre les différents modes de déplacements sur ces axes dont la charge de trafic est importante et la vitesse souvent (trop) élevée. Nous pensons que ce choix offrira un meilleur ROI (retour sur investissements) grâce à une utilisation pour des déplacements au quotidien et sur de courtes distances intra-Lasne, tout en gardant la fonction de lien entre Wavre et Waterloo.

Alors êtes-vous prêt à défendre un tel projet ?

C'est à ce titre, qu'en juin 2005 déjà, nous avons fait part de nos commentaires sur l'étude AGORA relative au tracé du Ravel WaWa (ancienne liaison du chemin du fer vicinal reliant Wavre et Waterloo) dans l'entité de Lasne. Une partie de ce tracé, se trouvant sur la commune de Rixensart, est déjà aménagé en Ravel entre la chaussée de Lasne et l'avenue de Mérode via Bourgeois.

Notre proposition consiste à aménager certaines voiries de façon à réserver ces aménagements aux seuls usagers en mode doux que sont les piétons, les cyclistes et les cavaliers. Les voiries concernées sont, du nord au sud, la rue de la Lasne, la route de l'État (jusqu'à Aywiers), la rue d'Anogrunne, l'avenue des Pèlerins, le chemin du Lanternier et le chemin de la Belle Alliance.

Une variante intéressante pour la rue d'Anogrunne consisterait à aménager l'assiette de l'ancienne ligne vicinale (aujourd'hui propriété de la commune) vers la carrière Hannotelet pour rejoindre l'avenue des Pèlerins; cela pourrait se faire dans le cadre de la pose du réseau d'égouttage du quartier des Pèlerins.

Quels sont les avantages d'un tel tracé?

1. Ce tracé est celui qui se rapproche le plus de l'ancien tracé du tram vicinal.
2. Il y a peu ou pas de dénivellation sur le tracé en particulier dans la vallée de la Lasne entre Renipont et l'Abbaye d'Aywiers.
3. Ce tracé permet de relier de nombreux villages et hameaux de l'entité de Lasne : Chapelle, Lasne, Couture, Maransart et Plancenoit. Il constitue

AU SOMMAIRE

Pourquoi pas un Ravel à Lasne	1
Localiser à Anogrunne, le futur parc à conteurs, quelle idée !	2-3
Succès pour notre rencontre avec Jamel Balhi	3
La publicité qui nous envahit	4-5
Du nouveau à la réserve du ru Milhoux	5
Biocarburants, appellation trompeuse ?	6-7
L'herbicide Roundup toxique ...	7
Migration des batraciens difficile ce printemps	8
Communiqué de presse d'IEW	8
La nature de juin à août	8-9
Que faire de nos déchets verts ?	9
Des vélos électriques à la braderie de Lasne	10
Promenade «Abeille, te survivrons-nous ?»	10
Miel ou vinaigre	10
Nouveaux tee-shirts	11
Lasne Nature est de sortie	11
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, etc	12



LOCALISER À ANOGRUNE

LE FUTUR PARC À CONTENEURS DE LASNE,

QUELLE IDÉE !

Un nombre de réclamations impressionnant.

Autant que nous sachions, quelques mille deux cents réclamations ont été enregistrées lors de l'enquête publique qui s'est clôturée le 19 mars dernier et qui concernait la malheureuse demande de « permis unique » introduite par l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) pour le projet que l'on sait.

Nous ignorons quelle décision sera finalement prise à ce sujet par l'autorité compétente, au niveau de la Région.

Le nombre, anormalement élevé, des réclamants attirera assurément déjà l'attention des décideurs sur le dossier. À lui seul, ce nombre ne constitue évidemment pas une raison de refuser le permis : c'est le contenu des réclamations qui importe.

Les motifs qu'ont les gens de s'insurger contre ce projet n'ont, semble-t-il, pas toujours été examinés avec sérénité au niveau de toutes les autorités ; soyons tranquilles, ils le seront, finalement.

Car des considérations de droit et de fait justifient pleinement que le permis unique sollicité soit refusé. C'est ce que Lasne Nature, dans sa lettre de remarques déposée au cours de l'enquête publique s'est attachée à mettre en évidence. Nous résumons, ci-dessous, ses arguments.

Des impacts négatifs sur l'environnement, irréductibles

On sait que la demande de permis en cause concerne le parc à conteneurs proprement dit, et aussi une voie d'accès de plus de 600 mètres de long. Le projet les situe en pleine nature, majoritairement en zone agricole, de surcroît reconnue d'intérêt paysager au plan de secteur. Il y a lieu de s'aviser que le paysage du vallon d'Anogrune, en amont de la ferme d'Hannotelet, constitue un bien non renouvelable, qui fait partie d'un patrimoine commun dont tout un chacun doit pouvoir

bénéficier.

L'intégrité de ce patrimoine commun est à maintenir, comme l'y incitent de nombreux textes officiels parmi lesquels :

- l'article premier du CWATUP (Bible de l'Aménagement du Territoire) où il est question de rencontrer « de manière durable » les besoins « patrimoniaux et environnementaux de la collectivité », et de « conserver et de développer le patrimoine culturel, naturel et paysager » ; les autorités publiques en sont gestionnaires et garantes, dit encore le CWATUP ;

- l'article 2 et l'article 6 du Décret wallon organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement, qui rendent obligatoire d'avoir égard à divers objectifs, parmi lesquels on trouve : « protéger la qualité du cadre de vie » ;

- la Convention de Florence sur la protection des paysages, entrée en vigueur en Région wallonne le 1er février 2005 ;

- le Schéma de structure communal, représentant les intentions à long terme de la Commune, auquel il peut être dérogé mais moyennant due motivation, dispose que le vaste espace de terrain en cause est compris dans un « périmètre d'intérêt paysager », défini comme étant destiné à « préserver la valeur esthétique du paysage par des mesures appropriées ».

C'est dire qu'implanter un parc à conteneurs et sa voie d'accès longue de plus de 600 m sur le site en cause est fondamentalement contraire à des valeurs que nos autorités ont pour mission de faire prévaloir. Au point qu'il nous paraît impossible que ces autorités puissent jamais motiver de façon crédible une décision favorable à cette installation.

Le projet en cause, s'il était exécuté, altérerait pour toujours le patrimoine paysager collectif constitué par ce vallon, en dépit des mesures palliatives envisagées par l'IBW. Certes, certaines d'entre elles sont louables (pensons aux plantations

ou à la réduction de la hauteur des quais). Mais d'autres franchement symboliques (pensons à la prétendue réduction de largeur de la voie d'accès à 5 m, que démentent d'ailleurs les plans, ou à l'incorporation de gravillons dans l'asphalte) : de telles mesures ne corrigent pas le dommage majeur, et définitif, que la route en projet causerait à l'environnement paysager.

À cet égard, la Convention de Florence évoquée ci-dessus et qui s'impose aux autorités publiques, contient dans son préambule la considération suivante : « le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, (...) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Le paysage est donc bien plus qu'un simple décor dont il suffirait de gommer les imperfections par quelques mesures palliatives. C'est un bien rare qui a gagné ses lettres de noblesse et qui peut, sans honte, crier haut et fort qu'il participe lui aussi à l'intérêt général !

Ce que l'homme de la rue peut ajouter à ce sujet.

Qu'on ne vienne pas dire que les nuisances provoquées par la voie d'accès seraient mineures, compte tenu que la route serait construite sur l'assiette d'une ancienne voie de tram vicinal.

Ce tram, en effet, traversait deux fois par heure dans chaque sens un environnement champêtre que les voyageurs pouvaient admirer, alors que la route en projet, déjà beaucoup plus visible qu'une voie de tram, est destinée à être parcourue dans les deux sens par des centaines de véhicules, samedis compris.

La carrière de sable, aux temps lointains où elle était en exploitation, n'a jamais causé non plus un tel trouble dans l'environnement, d'autant moins que ses camions n'ont jamais circulé dans les 600

suite page 3

Gros succès pour notre rencontre avec Jamel Balhi

Bien que peu connu en Belgique jusqu'alors, le coureur-écrivain-photographe Jamel Balhi a su remplir le Centre Culturel et Sportif de Maransart le 8 mars dernier. Cet infatigable butineur de notre belle planète bleue a su nous émerveiller par une découverte toute en contrastes et en rapprochements des principaux moments d'une journée des hommes à travers le monde. De superbes photos en touchants propos, il nous offrit une extraordinaire balade au sein de la vie, présentant sans chercher à convaincre qui que ce soit de quoi que

ce soit.

L'échange très nourri qui s'en suivit fut assez étonnant. Il est rare et rafraîchissant de voir tant de questions posées par des participants d'âges et d'origines si différents. On savait Jamel capable de rencontrer comme peu savent le faire. Nous avons aussi découvert en lui un fameux rassembleur ! Merci à tous ceux qui ont contribué à ces moments de bonheur !

Jean-Marie Sohier



La toute jeune Cellule Plantes et semences de Lasne Nature remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont gentiment manifestées suite à l'appel du précédent numéro. Nous avons pu compléter notre offre en semences, et proposer des jeunes plantes lors des manifestations récentes auxquelles nous avons participé.

VR

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

suite de la page 2

mètres de vallon (ils grimpaient vers l'embranchement de la rue de la Virère).

Défauts spécifiques des aménagements routiers projetés :

– a) Sur les quelque 600 à 700 mètres de route d'accès

La route qu'il est prévu de construire pour accéder aux conteneurs, suivant le tracé de l'ancienne voie de tram, ne comporte aucune possibilité d'user d'accotements qui permettraient de quitter une queue de véhicules en attente. Faire demi-tour lorsqu'on traîne une remorque (nombre de clients de parcs à conteneurs le font) nécessite de déborder largement des cinq mètres disponibles sur la chaussée. Il y a là une erreur de conception qui recèle, si le projet était jamais réalisé, de multiples dangers divers : véhicules embourbés, circulation bloquée, nécessité d'augmenter l'emprise sur le terrain agricole si

on voulait corriger le tracé en aménageant des refuges en quantité et dimensions suffisantes.

– b) Au niveau de l'embranchement sur la rue d'Anogrunne

L'aménagement, s'il était réalisé, constituerait une source d'embouteillages les jours d'affluence de clients du parc à conteneurs, ceux-ci bloquant le passage des arrivants là où la rue d'Anogrunne ne comporte que deux bandes de circulation.

En outre l'embranchement prévu souffre d'un autre défaut, lui aussi irréductible : un manque total d'intégration dans l'environnement bâti et non bâti.

Une conclusion s'impose : éviter de devoir réaliser un jour cet aménagement.

Il faut choisir un autre emplacement.

N'invoquons pas ici le phénomène NIMBY («not in my backyard», ou si l'on veut : «pas derrière chez moi»). Car le refus du permis de-

mandé ne signifie pas du tout que Lasne n'accueillera pas un jour un parc à conteneurs sur son territoire. Notre association est prête à apporter sa contribution à la recherche d'un site acceptable.

Dans le cas qui nous occupe, le critère de choix de sites auquel la CCAT avait, dans son étude de 1999, recommandé de donner une grande importance («Respecter l'environnement») a été ignoré. Ce critère venait en deuxième position, juste après celui qui concerne l'évitement de nuisances aux voisins.

Si, la prochaine fois, l'importance de ce critère était à nouveau perdue de vue, et bien que notre association approuve totalement qu'on implante davantage de parcs à conteneurs pour les mettre à portée de plus d'utilisateurs, Lasne Nature remonterait au créneau pour combattre le projet.

F. Debreyne Section Urbanisme et A.T.



La publicité qui nous envahit

Le réseau Éco-consommation a fait paraître un article rédigé par Ann Wulf dans lequel on peut y lire notamment ceci : la publicité envahit de plus en plus nos espaces de vie, publics ou privés. Les toutes-boîtes nous submergent, représentant environ 69 000 tonnes de déchets par an en Wallonie (Etude du Crioc, juin 2006). Et combien de ces prospectus ne sont même jamais lus ? Les affiches colonisent nos villes, générant plusieurs tonnes de déchets par mois. La publicité occupe environ 30 % de l'espace visible dans nos magazines et 10 % du temps d'antenne de La Une (RTBF).

Mais ce n'est pas tout : la publicité utilise de nombreuses techniques aux noms barbares tels que marketing direct, promotion, sponsoring, spam, buzz marketing, etc. Elle s'immisce ainsi dans tous les lieux que nous visitons, réellement ou virtuellement : supermarchés, concerts, transports en commun, sites Internet, GSM...

Cela dit, même si la pub consomme effectivement tant d'espace et de matière, ce n'est pourtant pas le plus problématique. L'enjeu majeur réside dans le fait que la publicité alimente sans cesse la tendance à la surconsommation.

La publicité, ce mal qui se multiplie et qui agace

Séductrice, manipulatrice, la publicité invite à l'achat de toujours plus de biens en nous faisant croire que nous en avons besoin... avec, à la clé, le surendettement pour beaucoup de personnes. Cette surpression publicitaire est intenable ! Un adulte est confronté en moyenne à 2 500 messages commerciaux par jour. Or, le seuil de tolérance du consommateur n'a jamais été aussi bas : 65 % des personnes se sentent « constamment bombardées » par les pubs et 59 % estiment qu'elles ne leur apportent rien (Étude réalisée par Yankelovich Partners, citée par B. Hennebert, in « La RTBF est

aussi la nôtre », éd. Aden, 2006, p. 55).

La pub, c'est si mauvais docteur ?

Tout n'est malheureusement pas tout noir ou tout blanc. Car si la publicité incite à la consommation, elle joue de fait un rôle économique important qui, selon les références de notre société, n'est jamais anodin. Les dépenses publicitaires s'élèvent à environ 700 milliards d'euros par an au niveau mondial, soit 2 % du PIB. En Belgique, elles représentent 2,4 milliards d'euros d'investissement annuels et pas mal d'emplois aussi : 9000 en agences, centrales et maisons de production, et 18 000 si on inclut le personnel des médias qui vivent en tout ou en partie de la publicité.

La publicité joue aussi un rôle de choix dans le financement et la pluralité des médias. Sans les 225 milliards d'euros investis dans les médias par la pub, le prix de vente des journaux devrait être significativement augmenté pour assurer leur rentabilité, ce qui réduirait leur lectorat et par là aussi leur poids dans le débat démocratique. Pour d'autres médias, la gratuité est la norme, comme en radio ou encore largement en télévision.

Face à l'urgence de la situation environnementale, certaines associations plaident pour une interdiction totale de la publicité commerciale dans « l'espace public », qu'il s'agisse de médias publics ou privés. D'autres, tenant compte aussi des réalités économiques, revendiquent uniquement l'absence de publicité dans les médias financés par les pouvoirs publics. Or cette demande n'est pas irréalisable puisque certaines télévisions publiques fonctionnent entièrement sans pub : la VRT en Flandre, la BBC au Royaume-Uni ou la SVT en Suède.

Cause ou symptôme ?

Certains reprochent les attaques faites à la pub car elle ne serait qu'un symptôme, révélant les valeurs et l'organisation de notre société. Pour eux, c'est une modification de la so-

ciété même qui est nécessaire. Ils ont raison. Pourtant, il n'est pas inutile de s'opposer à la publicité car c'est un facteur aggravant de la consommation effrénée que nous connaissons.

Le but de la plupart des associations n'est pourtant pas de faire disparaître toute publicité mais plutôt de préserver certains lieux ou publics plus fragiles (écoles, service public...) de l'intrusion publicitaire. Le but est également de réglementer plus fortement – voire interdire – la publicité pour les produits allant à l'encontre des principes et des politiques de développement durable. C'est déjà le cas dans d'autres domaines comme les médicaments ou le tabac.

Des exemples environnementaux ? Les objectifs de Kyoto, le Plan wallon pour la maîtrise durable de l'énergie ainsi que le Plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques justifieraient largement l'arrêt de la publicité pour les voitures. Même chose pour les pesticides, justifié par l'existence du Programme fédéral de réduction des pesticides, adopté fin 2004.

Et ce n'est pas tout : la loi sur les pratiques du commerce précise que le gouvernement peut, pour certains produits et services « interdire ou restreindre la publicité en vue d'assurer une protection accrue (...) de l'environnement ».

Je veux lutter aujourd'hui contre l'intoxication, que puis-je faire ?

Poser au quotidien des gestes d'insoumission par exemple :

– Ne pas porter de vêtements avec une marque en grand, éteindre le son de la TV lors des « pauses » publicitaires, ne pas se promener avec des sacs publicitaires ou les retourner et inscrire dessus « sans pub, c'est mieux », utiliser des logiciels anti-pop up sur Internet, etc. Retrouvez de nombreuses autres idées sur le site du RAP (Résistance à l'Agression Publicitaire) : www.rap.be

antipub.be.

– Apposer l'autocollant « stop pub ». Il existe des autocollants que l'on peut apposer sur sa boîte aux lettres pour signaler au distributeur qu'on ne souhaite pas recevoir de publicités. Il en existe un depuis quelques années à Bruxelles qui permet à la Région d'éviter entre 2 000 et 3 500 tonnes de déchets de papier par an. Un autocollant du même type verra le jour cette année en Région wallonne.

– S'inscrire sur la « liste Robinson ». L'autocollant, c'est bien, mais ça ne concerne pas les publicités qui nous sont adressées personnellement. Pour éviter celles-ci, on peut s'inscrire à la « liste Robinson » : www.robinsonlist.be. Ce service existe pour les sollicitations par courrier, e-mail, téléphone et SMS. Le seul inconvénient, c'est qu'il ne permet pas de choisir les publicités à refuser ou celles que l'on souhaite accepter. C'est tout ou rien.

– Porter plainte. Plusieurs instances existent pour recueillir les plaintes des consommateurs en matière de publicité. Parmi celles-ci, le Jury d'Éthique Publicitaire (JEP) nous

permet de réagir à une campagne publicitaire particulièrement choquante. C'est un organe d'autodiscipline du secteur de la publicité, financé par ce dernier et composé de représentants des annonceurs, des agences et des médias. Le JEP fonde ses décisions sur des codes précis. Lorsque l'on dépose une plainte auprès du JEP, il faut donc veiller à justifier celle-ci avec des arguments se rapportant à l'un ou l'autre de ces codes. Par exemple, le Code de la Publicité écologique : <http://economie.fgov.be>

Ce système a cependant plusieurs limites : constitué de publicitaires, il est à la fois juge et partie. De plus, ses décisions sont non-contraignantes et sont trop souvent prises alors que la publicité n'est déjà plus diffusée.

Il est donc préférable d'adresser aussi sa plainte à un service public qui a un pouvoir de contrainte. On peut ainsi s'adresser à la Direction Générale Contrôle et Médiation du Service Public Fédéral « Économie » : <http://mineco.fgov.be>. Elle est compétente pour le contrôle de la réglementation économique, et notamment la loi sur les pratiques du commerce. Elle peut exercer des tâches préventives, infor-

matives et de médiation. Pour les publicités audiovisuelles, on peut également contacter le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - www.csa.be.

Soutenir ou rejoindre une association

Vous souhaitez aller plus loin et vous engager dans une action collective ? Pourquoi ne pas soutenir et/ou rejoindre une association active dans le domaine de la publicité ? RESPIRE est une asbl qui se réclame de la « non-violence active ». Elle regroupe des personnes convaincues de la nocivité de la surconsommation et des modes de vie qui l'accompagnent. L'association a pour objectifs de sensibiliser l'opinion publique et d'ouvrir un débat politique sur le fonctionnement de la publicité et du système publicitaire en vue de libérer l'espace public de la publicité commerciale. Pour en savoir plus sur l'association et les possibilités de participation, surfez sur www.respire-asbl.be ou écrivez à Respire asbl, rue Bruyère Saint Jean 49, 1410 Waterloo.

La publicité qui nous envahit

Du nouveau à la réserve du ru Milhoux

Nous avons fait l'acquisition d'une plate-forme d'entretien de notre étang. Notre conservateur, Erik Severin, a étudié un dispositif qui permet de récolter les algues au milieu du plan d'eau de manière « sûre ». C'est ainsi qu'une plate-forme en bois supportée par des flotteurs (fûts vides) est née dans les ateliers d'un menuisier lasnois. Ce « radeau » servira également pour les activités éducatives avec les enfants,



en leur permettant d'approcher la rive sur un « quai » stable.

L'acquisition a pu se concrétiser avec l'aide du Contrat Rivière Dyle qui a financé 80 % du projet.

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant vos nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.



Biocarburants?...

Nous avons déjà évoqué, dans ce bulletin, l'éventualité d'une reconversion de l'agriculture vers une production de matière première destinée à la fabrication d'un carburant d'origine végétale. Autrement dit, nos agriculteurs vont-ils produire notre nourriture ou du carburant pour nos véhicules ? Dans cette dernière hypothèse qui va produire nos aliments ?

Cette problématique est évoquée dans un article de Dominique Guillet, «Mettez du sang dans votre moteur: la tragédie des néo-carburants», dont nous repreneons quelques extraits. L'article en entier peut être lu sur le site de l'Association Kokopelli : <http://www.kokopelli.asso.fr>

le déplacement des populations, la déforestation, l'érosion des sols, la désertification, la pénurie d'eau, et autres catastrophes.

Les grands groupes pétroliers, qui se sont alliés aux grands groupes de l'agroalimentaire et de l'agrochimie, ainsi qu'aux grands groupes semenciers, tentent de tranquilliser le citoyen en prétendant que les carburants végétaux ne représentent aucune «concurrence pour les filières alimentaires». Pourtant, aux USA, les cours du maïs sont en train de flamber (20 % de la récolte de maïs américain est transformé en éthanol). Ils ont atteint, début mars 2007, leur plus haut niveau depuis plus de dix ans, dopés par une demande croissante d'éthanol et une récolte médiocre. En quinze mois, le «bushel» (25 kg) de maïs est passé de 1,85 dollars à 4,05 dollars ce qui représente une augmentation de 115 % !!!

Des voix commencent à s'élever qui évoquent une crise alimen-

leur maïs et les Mexicains crèvent de faim !

Des exemples de drames humain et écologique ?

Au Brésil, (premier producteur mondial d'éthanol) le président Bush vient de signer une alliance historique avec le président Lula pour lancer une «OPEP de l'éthanol». Les industriels se frottent les mains et prévoient une augmentation de 55 % des surfaces de canne à sucre pour répondre à la demande américaine et européenne. Dans ce pays, la production d'éthanol a été mise en place dans les années 1970, sous la dictature militaire. Le président Lula parle d'une «révolution de l'énergie». Certaines organisations parlent de catastrophe humanitaire et d'esclavagisme : quelques deux cents mille migrants coupent à la machette la canne à sucre, douze heures par jour dans des conditions de température torride et pour un salaire de misère. La nuit, ils sont entassés dans des baraquements sordides. Tous les ans,

...Appellation trompeuse?

Les termes «biodiesel», «bioéthanol» et «biocarburants» sont passés en un temps record dans le langage commun, suite à un énorme matraquage publicitaire et médiatique. Or, les carburants végétaux ne sont pas bio : ils sont issus de plantes cultivées avec toute l'artillerie lourde des intrants de l'agrochimie et des pesticides. Ils sont obtenus grâce à des processus d'extraction industrielle complexes. On voit difficilement ce qui permettrait à ces carburants végétaux de mériter le préfixe «bio» donc «vie». Parle-t-on de bioblé, de biotomate ou de biomaïs ?

Par contre, les carburants végétaux vont contribuer à accroître les tragédies humaine et écologique que sont la sous-nutrition, la mort de faim, la misère sociale,

taire aux USA, car l'augmentation du prix des céréales entraîne des effets multiples dans les chaînes alimentaires. Le coût d'un poulet, par exemple, est constitué à 40 % par le prix du maïs. Les prix augmentent parce que l'offre baisse, parce que la demande s'accroît (en raison de la production d'éthanol) et parce que certains aléas climatiques sont en train de semer le chaos dans l'agriculture ! D'autres exemples, au Guatemala et au Mexique montrent la hausse du prix de la tortilla (aliment traditionnel à base de maïs) de 40 à 100 %. Quelques années auparavant, les paysans avaient cessé de produire leurs maïs traditionnels car cela revenait moins cher d'acheter la tortilla à la tortilleria industrielle (fabriquée avec du maïs trans-génique venant des USA). Mais, aujourd'hui, la situation a changé : les USA gardent

des migrants-esclaves meurent de chaleur ou d'épuisement. Ce sont les dommages collatéraux de la fièvre de l'or vert. Quel est le prix d'un migrant-esclave dans les monocultures de canne à sucre ? Il n'a pas de prix et ne figure pas dans les tableaux d'amortissements. Ce n'est que de la chair à éthanol ! Sugar Blues.

La déforestation est un autre dommage collatéral et le président Lula da Silva porte mal son nom car sa révolution n'est pas très sylvestre. Les forêts vont être encore plus détruites pour cultiver du soja trans-génique, de la canne à sucre ou du palmier à huile afin de produire de l'éthanol ou du diesel végétal.

L'intensification de la production de carburants végétaux va accroître les dettes environnementale et humaine :

– Les carburants végétaux vont accélérer la destruction des écosystèmes en répandant encore plus d'intrants et de pesticides dans les sols, dans l'atmosphère et dans les eaux.

– Un litre d'éthanol entraîne l'érosion de 15 à 25 kg de sol : érosion, signifiant disparition pure et simple, éradication.

– Qu'en est-il de l'eau ? Il faut, selon les régions, de 500 à 1500 litres d'eau pour produire un kilo de maïs. Cela signifie que la production d'un litre d'éthanol à base de maïs requiert l'utilisation de 1200 à 3600 litres d'eau !

– Les activités agricoles génèrent

– Au cours des vingt dernières années, environ 300 millions d'hectares (six fois la surface de la France) de forêts tropicales, ont été détruits pour implanter des domaines fermiers et des pâturages ou des plantations à grande échelle d'huile de palme, de caoutchouc, de soja, de canne à sucre et autres récoltes.

Les carburants végétaux de seconde génération peuvent-ils nous aider ? Ils sont constitués de la «biomasse», c'est-à-dire de bois, de paille, des déchets agricoles et alimentaires et d'autres plantes tropicales.

gétaux, retenons que toute la biomasse qui est brûlée pour produire de l'éthanol est de la biomasse qui ne retourne pas à la terre. Dans un milieu tempéré, il faut cinq cents ans à l'écosystème pour recréer 2,5 cm de sol. Or, 2420 tonnes de sol partent dans les océans, chaque seconde. Nous devrions donc appliquer notre génie humain à la production d'humus.

S'il est plus profitable de produire des carburants végétaux que des aliments, nous savons déjà que le grand capital s'orientera vers les carburants végétaux.

Les carburants végétaux sont une ignominie de plus dont se rend coupable la société occidentale.

D'après Dominique Guillet. 24 mars 2007.



une érosion telle que, chaque seconde, ce sont 2420 tonnes de sol qui partent dans les océans ou dans les vents.

– Chaque heure de la journée, ce sont 1370 hectares de terres qui sont désertifiées à jamais.

– Trente six mille personnes meurent de faim tous les jours.

– Selon la FAO, la surface moyenne de terre arable par habitant était de 0,32 hectare en 1961/1963 (pour une population mondiale de 3,2 milliards), de 0,21 hectare en 1997/1999 (pour une population mondiale de 6 milliards) et sera de 0,16 hectare en 2030 (pour une population mondiale estimée à 8,3 milliards).

– Les experts n'ont pas pris en considération, pour leurs calculs, le boom des carburants végétaux et les bouleversements climatiques.

L'industrie a déjà mis en place des pailles de céréales raccourcies de moitié ou des deux-tiers. Les résultats sont instantanés. Pas de paille, pas de fumier, pas de compost à retourner à la terre. Pas de paille, pas de nourriture pour les animaux. Et qui se présente chez les agriculteurs avec des solutions? Toujours les mêmes grandes multinationales qui proposent, à des prix défiant toute concurrence, des fertilisants chimiques et des pesticides. Nous sommes quarante ans plus tard et, toujours les mêmes, proposent des semences transgéniques qui ce coup-ci, juré, sur la tête du banquier, vont résolument et définitivement solutionner le problème de la faim dans le monde.

Dans le cas des carburants vé-

L'herbicide Roundup est toxique pour les cellules embryonnaires humaines

A la liste des effets toxiques de l'herbicide le plus utilisé sur la planète, le Roundup de la firme Monsanto, il convient d'ajouter la toxicité sur les cellules embryonnaires humaines. En effet, dans la continuité de travaux menés en 2005, l'équipe du professeur Gilles-Eric Séralini, de l'Université de Caen, vient de confirmer et de préciser les effets d'une exposition au Roundup de cellules provenant de placenta, en ayant recours à des cellules d'embryon (1). La toxicité de l'herbicide, en particulier au niveau de la perturbation des hormones sexuelles, a ainsi été mise en avant à des doses considérées comme non toxiques (2). Selon le CRIIGEN (3), ces travaux pourront peut-être permettre de mieux comprendre les problèmes de fausses couches, de naissances prématurées, ou de malformations sexuelles chez les bébés, entre autres pour les couples d'agriculteurs, lesquels sont particulièrement exposés à l'herbicide Roundup.

1- Les cellules embryonnaires utilisées sont issues d'une lignée cultivée au laboratoire qui ne nécessite pas de destruction d'embryon.

2- Notons que ces doses très faibles (le produit vendu en magasin, dilué jusqu'à 10 000 fois) correspondent aux doses discutées pour être autorisées dans certains OGM tolérants au Roundup aux Etats-Unis...

3- Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique

4- L'étude est disponible, en anglais, sur le site de la revue Archives of Environmental Contamination and Toxicology <http://www.springerlink.com/content/d13171q7k8631446/fulltext.html>



Migration des batraciens difficile au printemps 2007 !

Les batraciens nous avaient habitués à pratiquer leur migration en mars, en grande abondance pendant une dizaine de nuits.

Ce printemps...rien de tout cela ! Ils furent déjà là le vendredi 23 février, comme nous le craignons dans notre bulletin précédent ; cette soirée du 23 était douce et celle du lendemain également. Nous pensions donc assister à une migration précoce bouclée en quelques jours. En réalité elle s'étala sur cinq semaines, se terminant le 2 avril par le retour des adultes vers les bois.

Une migration difficile pour eux car dans leur majorité les soirées furent sèches et très fraîches. Exactement le contraire de ce qu'il leur faut ! Ils passaient la route en petit nombre, lents, un peu séchés et comme étonnés d'être là.

À la route de la Marache, nous fîmes passer 1073 crapauds, 165 grenouilles et 74 tritons soit un total de 1312 batraciens. Ils furent moins nombreux que l'année dernière et ce constat est général pour tous les autres sites de Wallonie avec lesquels nous sommes en contact.

Une migration difficile pour les bénévoles aussi car il a fallu être là pendant quarante nuits consécutives !

Merci à tous pour votre disponibilité et votre enthousiasme

car il en fallait pour ne pas se décourager. Sortir par une soirée froide et obscure pour ramasser quelques crapauds, se dire que le lendemain il faudra revenir pour vérifier s'il y en a encore ou plus du tout, en ramasser parfois beaucoup et le lendemain aucun...

Au Chemin de Couture, nos remerciements vont à l'équipe menée par Mme P. Lambert pour leur excellent travail de sensibilisation des riverains.

La rue du Chêne au Corbeau fut fermée à la circulation les nuits de migration les plus abondantes ; merci à Mme L. Rothier, à Mme M. Sengier et à M. J. Hautfenne pour leur mobilisation et leur participation.

Au fil des années nous constatons avec soulagement que la protection de notre environnement concerne de plus en plus de Lasnois ; ainsi de nombreux nouveaux bénévoles nous ont contactés, des automobilistes s'arrêtent pour nous féliciter... Mais il reste encore des habitants hermétiques qui pensent sans doute que seul l'homme possède cette Terre. Nous avons donc encore du travail pour que la Nature devienne la préoccupation de chacun !

M. Nysten, Cellule Batraciens.

Extrait d'un communiqué de presse d'Inter Environnement Wallonie

Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a présenté ce 4 mai 2007 à Bangkok son « Rapport à l'attention des décideurs » détaillant les solutions préconisées pour lutter contre le réchauffement global.

Trois éléments majeurs ressortent du document: on dispose des moyens pour enrayer ce processus de réchauffement et limiter ses effets en termes de changements climatiques ; la mise en œuvre de ces moyens sera nettement moins coûteuse que les conséquences de l'inaction ; tout retard dans cette mise en œuvre compromet d'autant ses chances

de succès.

IEW soutient la tonalité du message adressé aux décideurs et l'essentiel des solutions proposées par les experts. Elle appelle dès lors les responsables politiques à prendre sans tarder les mesures structurelles radicales que la gravité de la situation exige. Voir le pacte écologique belge sur www.pacte-ecologique.be.

La nature de juin à août

Erratum : dans le numéro précédent nous évoquions le gouet tacheté, pour lequel nous citions la taille de 50 cm (comme mentionnée par différentes sources) ; un lecteur nous a interrogé sur ce point, et en consultant la Flore de Belgique, nous devons admettre que 20 à 30 cm semblent plus correct chez nous.

Les dégâts causés par le **castor** (*Castor fiber*) sont très caractéristiques. Il est le plus grand rongeur européen (tête et corps 75 à 100 cm, queue plate et écaillée 30 à 40 cm), doté de grandes incisives, de couleur orange, avec lesquels il coupe de grands arbres en les taillant en pointe à 50 cm de hauteur. Les copeaux produits mesurent de 3 à 4 cm de largeur, pour une longueur de 10 à 12 cm. L'abattage d'arbres lui procu-



re les matériaux de construction de sa hutte et une partie de sa nourriture. Essentiellement herbivore, il se nourrit également de plantes trouvées dans l'eau et sur les berges, il ronge l'écorce des saules, peupliers, frênes, aulnes et bouleaux. Cet animal avait disparu de nos régions, mais certains l'ont réintroduit clandestinement. Si vous détectez des traces de son passage, faites-le nous savoir. Il vit sur un territoire toujours proche d'une pièce d'eau douce, stagnante ou courante de 1 à 2 m de profondeur. Juin et juillet sont les derniers mois pour les naissances de l'année : en moyenne

quatre petits par portée.

En vous promenant le long d'un étang, vous pourrez découvrir en juin, près d'une roselière, un nid tissé de laîches et d'iris avec 7 poussins au duvet noir, à tête rouge et bec orangé : il s'agit de jeunes de la **foulque**



macroule (*Fulica atra*). Les adultes sont des oiseaux au plumage gris-noir, avec le bec et la plaque frontale blancs, les pattes sont vertes. A ne pas confondre avec la poule d'eau (*Gallinula chloropus*) dont le bec et les pattes sont rouges.

Si vous observez une ponte d'œufs de grenouille (amas gélatineux) en cette fin de printemps, il s'agit fort



Que faire de nos déchets verts ?

Lasne Nature a consacré sa réunion du jeudi 22 février passé à une réflexion sur les déchets verts que nous produisons tous en plus ou moins grande quantité.

Les échanges ont permis d'établir une liste des différentes solutions utilisées par les uns et les autres. Nous vous les énumérons ci-dessous avec quelques commentaires.

- Mise en compost : de loin la solution la plus utilisée, puisqu'elle permet d'absorber la majorité des déchets verts, tout en restituant une matière saine et réutilisable dans le jardin. Solution avec un investissement minimum

- Découpe en bois de chauffage : s'applique aux pièces les plus grosses, et permet une utilisation à domicile du bois récolté

- La non-récolte des coupes de pelouse : cette technique qui consiste à laisser en place la tonte permet de restituer à la pelouse une matière organique dont elle a besoin pour se nourrir. Si l'herbe n'est pas trop haute, la coupe est digérée en deux jours. Cette solution présente l'inconvénient (passager) de

récolter les herbes coupées sur les semelles des chaussures, mais est tout bénéfique pour le sol qui est nourri à moindre frais et naturellement

- Évacuation dans un parc à conteneurs : cette solution nécessite l'usage d'un véhicule, voire d'une remorque, et une organisation de mise en sacs ou autres contenants

- Mise en tas des déchets : solution facile puisqu'elle laisse faire le temps, et la matière ainsi entassée finit par se décomposer. Elle nécessite un espace de stockage plus grand, et souvent éloigné du regard

- Recours à une entreprise de jardinage : solution la plus onéreuse

- Utilisation de l'herbe en mulch : solution partielle pour le réemploi des tontes d'herbe, qui présente toutefois de nombreux avantages pour les cultures couvertes par le mulch

- Broyage des déchets : solution qui nécessite l'emploi d'un broyeur, mais qui résout le problème d'évacuation de petites branches, souvent encombrantes. Le broyat est utilisé en compostage ou directe-

ment comme couverture de sol
· Compostage de broussailles : technique de compostage particulière

- Alimentation d'animaux : une partie des déchets verts peut être utilisée pour nourrir poules, dindes et autres volailles

Ce que nous pouvons retenir d'un tel échange, c'est que l'entretien d'un jardin peut s'effectuer au moindre coût, pour autant que des espaces soient aménagés de façon à revaloriser les déchets verts produits sur place, et que certaines pratiques (de tonte, de fertilisation, ...) soient remises en question.

COTISATIONS

Vous avez dans les mains le 70ème numéro de notre bulletin LASNE NATURE que nous publions régulièrement depuis 18 ans.

Cela n'a été possible que grâce à vos nombreuses cotisations. La cotisation, valable 12 mois, est au minimum de 10 € à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

La nature de juin à août

probablement de ceux pondus par la **grenouille verte** (*Rana esculenta*). Contrairement aux œufs de la grenouille rousse, qui sont pondus en



février - mars, et qui flottent, ceux de la grenouille verte se déposent sur le fond de la mare. La vie du têtard sera plus qu'aléatoire, puisqu'il pourra devenir la proie des poissons, notoïctes et autres larves de libellules. Après trois à quatre mois, le têtard aura la forme adulte d'une petite grenouille de 2 cm de longueur.

C'est de juin à septembre que le **houblon** (*Humulus lupulus*) va produire des fleurs vert-jaune qui ont la forme de petites grappes. Cette plante, de la même famille que le cannabis, est dite dioïque, c'est-à-dire que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par des pieds différents. Les fleurs mâles apparaissent au sommet des rameaux, tandis que les fleurs femelles se trouvent à l'aiselle des feuilles. Le houblon est une plante grimpante qui peut atteindre 6 m, et dont le fruit est utilisé pour aromatiser la bière. Le même fruit bourré dans un oreiller aurait la vertu de lutter contre la nervosité et l'insomnie.



Le houblon pousse volontiers dans un sol humide, voire marécageux.

Cet arbuste dont le jeune bois est rouge sang en hiver, le **cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*) va fleurir en juin. Les fleurs à quatre pétales vert-jaune, dégagent une odeur désagréable qui va attirer les mouches pollinisatrices, ce qui permettra à la plante de produire ses fruits, des petites drupes noires cireuses de 5 à 8 mm. Ces drupes ont été utilisées pour produire une huile d'éclairage. Cette plante est recommandée pour constituer, avec d'autres espèces, une haie indigène.





Des vélos électriques à la braderie de Lasne

Lasne nature sera présente à la braderie de Lasne le dimanche 10 juin. En plus de son stand où vous pourrez vous procurer cartes, topoguides et t-shirts pour vos balades, la cellule mobilité vous proposera cette année de découvrir et de tester des vélos assistés électriquement.

Le caractère vallonné de notre commune est souvent pour beaucoup de lasnois un obstacle à la pratique du vélo. Le vélo électrique permet les déplacements sans efforts trop intenses. Il constitue une solution

à nos problèmes de mobilité tout en permettant de garder une bonne forme physique.

Afin de faire connaître ce mode de déplacement hybride, totalement silencieux et non polluant, Lasne nature a invité la société Véléaventure, société implantée à Mettet et qui commercialise différents modèles de vélos électriques. Celle-ci occupera le stand voisin de notre association. Vous pourrez non seulement juger de visu mais également essayer ces vélos dans la rue de la Gendarmerie.



Promenade « Abeille, te survivrons-nous ? »



Le 12 mai passé, c'est par un temps mitigé que le groupe s'est mis en marche dans le parc du château de La Hulpe. Notre guide, Renaud Delfosse, nous a introduit le sujet en nous rappelant que la disparition

des abeilles entraînerait la rapide disparition de l'homme sur terre. C'est en fait nous rappeler le rôle essentiel que jouent ces auxiliaires de la nature pour fertiliser les plantes, et contribuer à leur manière, à l'équilibre de la biodiversité. Après avoir parcouru des espaces témoins de la vie des abeilles dans le parc et observé diverses particularités de la vie sauvage, nous avons revêtu des combinaisons de protection afin de recevoir moult explications sur la vie des abeilles dans la ruche didactique installée à La Hulpe.



MIEL

OU VINAIGRE

Des radars préventifs à Lasne. C'est bien, mais est-ce suffisant pour sécuriser la traversée des agglomérations et rendre à certains usagers un comportement responsable sur toutes les routes de l'entité ?



Un accotement le long de la route d'Ohain, entre la rue de la Closière et le chemin de Dadelane, en voilà une bonne idée ! Mais pourquoi faut-il qu'il s'arrête au milieu du parcours ? Un manque de budget, la participation au concours des « travaux inutiles » ? Espérons que nos dirigeants trouveront rapidement les moyens pour permettre aux usagers « faibles » d'aller de Lasne à Ohain sans devoir marcher sur la route d'Ohain. Ce serait une belle liaison inter-village pour mode doux.

Un projet de construction à la route de l'Etat, qui a été critiqué en son temps, et pour lequel aucune action ne pouvait être opposée, s'avère une réussite d'intégration paysagère. Nous avons insisté, lors de l'enquête publique, pour que les bâtiments soient écartés de manière à créer une ouverture paysagère sur les étangs visibles aujourd'hui de la route. Quand on veut, on peut, dit-on. Tout bénéfique pour l'intégration paysagère.





Nouveaux tee-shirts

Vous pouvez nous commander nos nouveaux tee-shirts en coton blanc



150 g pour les enfants de 5 à 12 ans, et en coton 180 g pour les adultes. Ils sont vendus 10 € pour les modèles enfants et 14 € pour les modèles adultes. Pour tous renseignements, téléphoner au 02 633 31 28.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

JUIN

Mardi 5 : sacs bleus (PMC)
Mardi 12 : papiers et cartons
Mardi 19 : sacs bleus (PMC)

JUILLET

Mardi 3 : sacs bleus (PMC)
Mardi 10 : papiers et cartons
Mardi 17 : sacs bleus (PMC)
Mardi 31 : sacs bleus (PMC)

AOUT

Mardi 7 : papiers et cartons
Mardi 14 : sacs bleus (PMC)
Mardi 28 : sacs bleus (PMC)

SEPTEMBRE

Mardi 4 : papiers et cartons

Mardi 11 : sacs bleus (PMC)

Mardi 25 : sacs bleus (PMC)

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 5 août dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.
Mercredi 12 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 19 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 26 septembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Nous nous excusons pour les erreurs de dates qui se sont glissées dans notre bulletin précédent

Lasne Nature est de sortie

Le mois de mai fut l'occasion pour nous d'être présents à deux manifestations grand public : les Jardins d'Aywiers en début de mois, et la « Fête des arbres, Ensemble pour la forêt de Soignes » le 19 mai, organisée au château de La Hulpe. Cette dernière fut l'occasion de réunir des associations de défense de l'environnement et des guides natures appartenant aux régions bruxelloise, flamande et wallonne, au sein d'une journée découverte, avec promenades guidées, ateliers et démonstrations diverses, organisée dans la convivialité et en présence du prince Laurent de Belgique.



Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 6 € + frais d'expédition de 1,38 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,30 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 0,92 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition: 1,38 €.

Prix colorisée : 10 € + frais d'expédition: 1,38 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,46 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S.M.L., XL ou XXL Prix : 20 €.
TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 02/633 31 28.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,38 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

JUIN 2007

- Dim 10 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne. Lasne Nature sera présente sur le site, avec une présentation de vélos électriques
- Dim 17 **RNOB en fête au Carpu et à la Grande Bruyère** de 10 h à 16 h, avec découverte des réserves naturelles; renseignements au 0485146947
- Jeu 28 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.
- Sa 30 **Refuge naturel RNOB de la Marache** Gestion avec initiation à la fauche à partir de 10 h; renseignements au 02 6541844

JUILLET 2007

- Sa 7 **Refuge naturel RNOB de la Marache** Gestion avec initiation à la fauche à partir de 10 h; renseignements au 02 6541844

PAS DE REUNION MENSUELLE EN JUILLET

AOÛT 2007

- Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02 653 55 79
- Sa 25 **Nuit des chauves-souris, dans le cadre du PCDN** à la ferme Stouffs, rue du Ry Beau-ry, 20. Inscription obligatoire auprès du Service Environnement de Lasne, au 02 6340493
- Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19h30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

SEPTEMBRE 2007 (provisoire)

- Sam 8 **Promenade «Araignées»** guidée par Renaud Delfosse. Rendez-vous à 14 h au croisement des avenues Paul Nicodème et Franklin Roosevelt à Rixensart. Pour tenter de les démystifier ensemble, munissez vous d'une loupe pour l'observation.
- Dim 16 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02 653 55 79
- Jeu 27 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19 h 30 : Sentiers, à 20 h 00 Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66.

Vice-présidente : Isabelle DE BRAUWER : 02 385 17 07

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44, Michel KAYE : 02 633 51 00 ou sentiers@lasne-

nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Didier GELUCK : 02 633 30 24.

Siège social : 3, rue de Fichermont 1380 Lasne
Téléphone et Fax de l'asbl : 02 633 27 64.
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
www.lasne-nature.be

Comptes en banque :
 POUR LES COTISATIONS 001-2326233-55 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.
 POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature : 001-2693758-47 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 69

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	R	R	O	N	N	I	E	R
2	O	R	E	I	L	L	E	T	T	E
3	U	N	T	E	L		S	E	R	A
4	S	I	R		E	T		M	I	S
5	S	C	A	T		A	N		E	S
6	E	A	N	E	S		E	C	R	U
7	R		C	L	A	I	R	E		R
8	O	T	H	E	L	L	O		G	E
9	N	U	A	G	E		L	I	R	E
10	S	E	S	A	M	O	I	D	E	S

GRILLE N° 70

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Pittoresque rue de notre commune – 2. Petit placard - 3 Sur l'Ignon – Tissu léger - 4. Imité le cheval - 5. Stimule l'appétit – Symbole chimique
- Sans valeur – Maison de campagne - Nase
- Bizarre - Envoie – 8. Raconte – Monnaie – 9. Possède - 10. Article - Partie du muscle.

VERTICALEMENT

- Jeune gallinacé - 2. Porteur d'arilles – Sans mélange - A la mode mais démodé – 3. Pour renvoyer - Plante aquatique - 4. Période froide – Plante bulbeuse - 5. Soyez le des ressources naturelles - 6. Fleuve européen - Ville de Gueldre – 7. Plante aromatique - Près de Jemelle – 8. Retires – Broie – 9. Partie de la bible – Pièce musicale - 10. Carpe ou brochet.